

Un projet de loi propose d'instaurer le statut de volontariat dans le secteur associatif. Cette loi, si elle est votée, mettra en place un statut de « sous » salarié-e, sans salaire, sans congés, sans couverture sociale. La Fédération SUD Santé Sociaux exige le retrait de ce projet et la reconnaissance du métier avec un réel contrat de travail assorti du statut du salarié.

# L'animation est un vrai métier !

*NON au volontariat,*

*NON à l'engagement éducatif!*

Un certain nombre de parlementaires du Parti Socialiste, appuyés par le lobby associatif, viennent de déposer un projet de loi visant à simplifier la gestion des associations. Leur idée : supprimer le salariat en mettant en place le « volontariat » défini comme un « engagement librement consenti sans rétribution ni obligation »!

Après le Contrat d'Engagement Educatif (CEE) plébiscité par les politiques, la « gauche » nous propose un statut d'animatrices-teurs volontaires sans aucune considération pour les salariés de l'animation.

Rappelons que la Cour Européenne de Justice, saisie par Solidaires, avait sanctionné le CEE et donné raison aux salarié-e-s dans la mesure où dans ce type de contrat ne figurait aucun droit au repos !

*moyennes inférieures »* partent moins en vacances dans le cadre des colonies.

En cause, le CEE qui aurait « largement contribué à aggraver la situation [financière] des colonies de vacances » suite à la mise en place « des règles relatives au repos journalier » imposées par la Cour Européenne de Justice et qui entraîneraient des « surcoûts d'hébergement et de nourriture ».

Pour les politiques à l'origine de cette proposition de loi, les repos des professionnels nuiraient donc aux départs en vacances des enfants pauvres!

Ils n'ont donc pas trouvé d'autre solution que mettre en place un statut de volontaire, sans rétribution, sans couverture sociale et...sans congés... !

## Le CEE comme alibi.

Le projet de loi que nous dénonçons s'appuie sur un rapport de 2014, Rapport d'Yves Blein au 1er ministre : « *Simplification pour les associations* », octobre 2014, dont elle extrait et déforme l'argument que les « familles modestes et de classes



Union syndicale  
**Solidaires**



### Fédération nationale

SUD Santé Sociaux  
Solidaires-Unitaires-Démocratiques

70, rue Philippe de Girard  
75018 PARIS

Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67

www.sudsantesociaux.org  
contact@sudsantesociaux.org  
Tweet: sudsantesociaux

Paris, le 05/11/2015

## Retrait du projet de loi!

On remarquera l'habileté de ces politiques « de gauche » plus prompts à contourner le droit du travail et les décisions de justice qu'à créer des emplois !

A aucun moment la question du retrait de la Caisse d'Allocations Familiales (par la baisse de ses aides), celle de l'augmentation des coûts de transports, d'hébergement, de consommables et des activités (des activités de consommation) n'est évoqué comme raisons possibles du surcoût des vacances et des difficultés des familles pour faire partir les enfants en vacances!

Ces politiques n'ont vraiment qu'une courte vue des réalités.



**Les associations d'Education Populaire se frottent les mains.**

**Après avoir dispensé des formations professionnelles payantes pour les anima-trices-teurs, elles vont maintenant pouvoir réduire le coût des vacances en proposant des contrats plus que précaires puisque sans rémunération, sans congés, sans couverture sociale.**

**Avec SUD,  
osons dire NON!**

- Non au volontariat,
- Non au CEE et à toutes les autres formes de contrats qui précarisent le travail.

**La lutte pour les loisirs pour tou-te-s ne doit pas se faire au détriment des salarié-es professionnel-les.**

**La Fédération SUD Santé Sociaux exige une reconnaissance du métier par la mise en place d'un réel contrat de travail et un vrai statut pour les salarié-es.**

**CONTACTS Sud Santé-Sociaux:**

Fédération Nationale 70 rue Philippe de Girard 75018 Paris Tel : 01 40 33 85 00 Fax : 01 43 49 28 67

[www.sudsantesociaux.org](http://www.sudsantesociaux.org)

[contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org)

Tweet: [sudsantesociaux](https://twitter.com/sudsantesociaux)

